

Le 19 mars 2018

Le réseau public fibre optique du SYANE : Présentation générale et avancement sur la commune de Savigny

La fibre optique pour tous : tel est l'objectif du réseau public fibre optique déployé par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique (SYANE) depuis 2013.

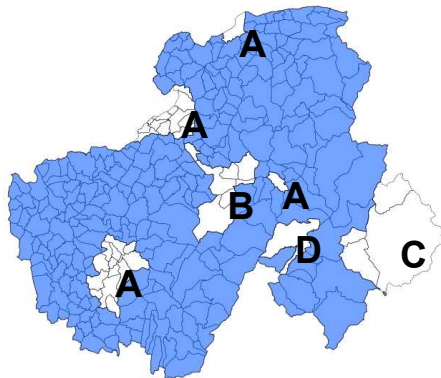
Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder, dans une 1^{ère} phase de 5 ans, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 90% des foyers à l'horizon 2025. Montant des investissements : plus de 300 M€, dont 131,5 M€ HT pour la 1^{ère} phase.

Un réseau en fibre optique pour 255 communes de la Haute-Savoie

L'aménagement numérique de la Haute-Savoie s'inscrit dans le cadre défini par le Plan National Très Haut Débit, qui s'appuie sur la complémentarité des initiatives publiques et privées pour la couverture des particuliers. En Haute-Savoie, le réseau public fibre optique du SYANE couvrira ainsi les logements sur 255 communes et les zones d'activités économiques sur 282 communes.

Sur le périmètre de l'ex-agglomération d'Annecy (12 communes), de l'agglomération Annemasse (12 communes), de Cluses et de Thonon-les-Bains, le réseau fibre optique vers les logements est déployé par l'opérateur Orange. 12 communes sont également couvertes par d'autres initiatives publiques locales (Communautés de communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix, et commune de Sallanches).

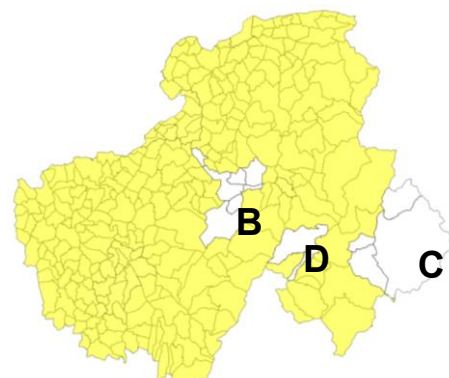
Périmètre de couverture résidentielle (FTTH)



Zones non couvertes en FTTH par le SYANE :

- A : Périmètre FTTH des opérateurs privés
- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

Périmètre de couverture professionnelle (FTTO)



Zones non couvertes en FTTO par le SYANE :

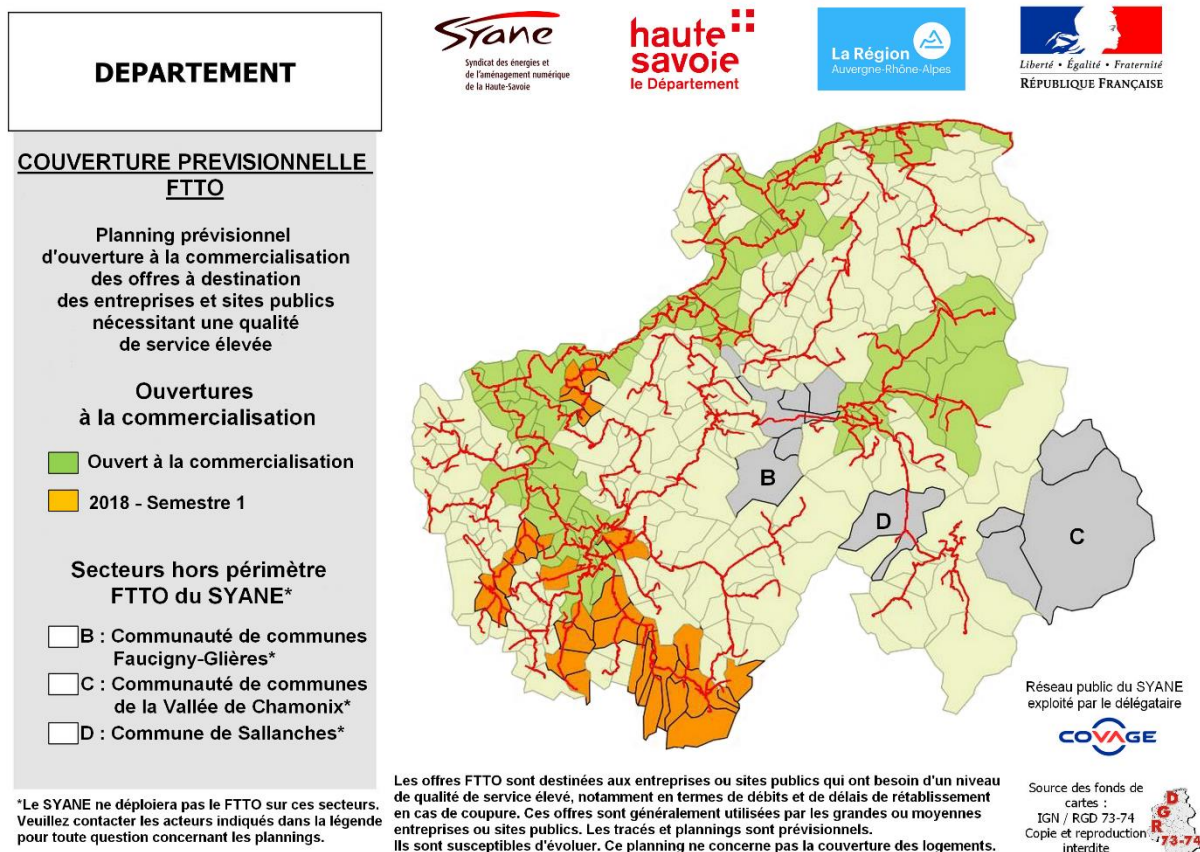
- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

Une priorité : la couverture du monde économique

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1^{er} semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de

santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux...) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.

Les raccordements des professionnels se feront ensuite progressivement au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.



Carte prévisionnelle

➡ La commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels sur Savigny

La commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels situés à proximité des artères principales est ouverte sur la commune. Pour rappel, les offres FTTO sont destinées aux entreprises ou sites publics qui ont besoin d'un niveau de qualité de service élevé, notamment en termes de débits et de délais de rétablissement en cas de coupure. Ces offres sont généralement utilisées par les grandes ou moyennes entreprises ou sites publics.

Le réseau public du SYANE est exploité par la société COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 15 ans. Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement : haute-savoie@covage.com

Les travaux effectués sur la commune de Savigny concernent les artères principales du réseau (à destination des entreprises). Les fourreaux posés servent à l'activité économique et seront dans un second temps utilisés pour tirer, à partir de ces artères, les réseaux de collecte pour alimenter les foyers des particuliers.

Concernant les particuliers, quand pourront-ils accéder à une offre très haut débit ?

Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services commencera à partir du 1^{er} semestre 2018 dans les secteurs où la fibre optique est tirée.

DEPARTEMENT

COUVERTURE DES LOGEMENTS

Plannings prévisionnels des travaux du SYANE pour l'amélioration des débits

Déploiement de la fibre optique jusqu'aux logements (FTTH)*

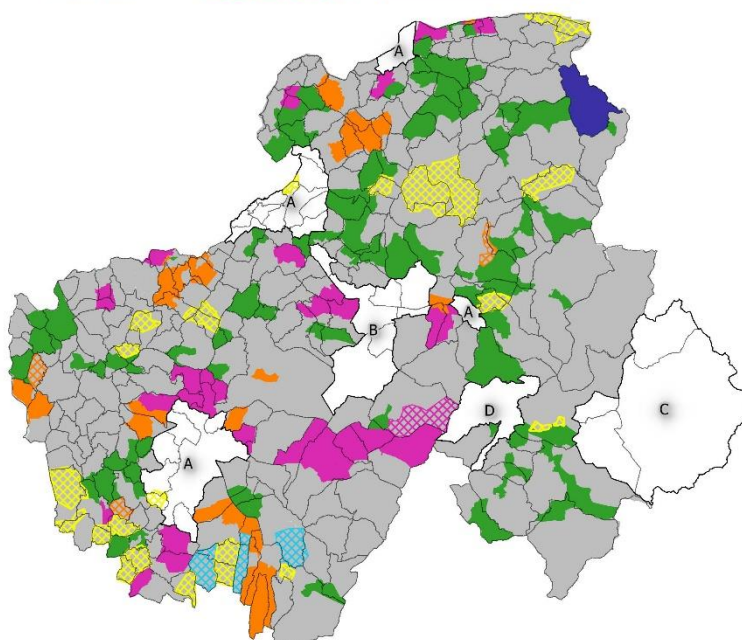
- SYANE : 2018-Semestre 1
- SYANE : 2018-Semestre 2
- SYANE : 2019
- SYANE : 2019-2025
- SYANE - zonages non finalisés

Amélioration des débits ADSL

- ↘ SYANE : EN SERVICE
- ↘ SYANE : 2017-Semestre 2
- ↘ SYANE : 2018-Semestre 1
- ↘ SYANE : 2018-Semestre 2

Secteurs hors périmètre FTTH du SYANE**

- A: Opérateurs privés:**
- B: Communauté de communes Faucigny-Glières:**
- C: Communauté de communes de la Vallée de Chamonix:**
- D: Commune de Sallanches:**



* Les zonages et plannings sont prévisionnels. Ils sont susceptibles d'évoluer. Au sein des zones de couvertures, les conditions de raccordement pourront différer, notamment pour les sites isolés et/ou nécessitant la réalisation de travaux d'infrastructures

** Le SYANE ne déploiera pas le FTTH sur ces secteurs. Veuillez contacter les acteurs indiqués dans la légende pour toutes questions concernant les plannings

*** Le SYANE a construit des centraux téléphoniques permettant d'améliorer l'ADSL. En outre, les fibres optiques déployées par le SYANE peuvent aussi être utilisées par les opérateurs télécoms pour "débrider" certains centraux ADSL.

Source des fonds de cartes : IGN / RGD 73-74 Copie et reproduction interdite.

➔ La couverture fibre optique des logements sur Savigny

La couverture des logements sur la commune de Savigny est prévue lors de la deuxième phase de déploiement, entre 2019 et 2025, qui est en cours d'élaboration, et dont nous ne pouvons apporter de précisions supplémentaires à ce jour.

Dans le cadre de la toute nouvelle mise à jour du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Haute-Savoie) initiée par le SYANE et actuellement en cours d'élaboration et de validation, l'un des points essentiels réside en l'évolution des débits la plus homogène possible sur le département. Des territoires ont été identifiés comme zones « défavorisées » au regard des débits disponibles, ce qui permettra de les traiter en priorité et la commune de Savigny a été identifiée par le SYANE en tant que telles.

L'année 2018 est consacrée à l'élaboration de la deuxième phase de déploiement du réseau public et une démarche particulière en parallèle de cette deuxième phase est en cours d'étude afin de pouvoir proposer le plus rapidement possible des actions à mettre en œuvre sur ces territoires.

En attendant une amélioration pérenne des débits, certaines alternatives immédiates peuvent être envisagées sur la commune de Savigny :

De façon générale, il peut être envisagé l'utilisation de kits satellites (pour les secteurs de Cessens / nord de Murcier / Les Chavannes / Olliet)

En fonction des couvertures mobiles, il peut être envisagé l'utilisation du réseau mobile (téléphone en point d'accès mobile). Il semble qu'au moins un des opérateurs propose une couverture mobile de qualité. Cette solution pourrait être efficace sur le secteur de « Chez Borgéat ».

Dans l'attente de la couverture très haut débit, les solutions satellitaires peuvent permettre de répondre aux problèmes de débits limités. Pour les foyers et entreprises totalement inéligibles au haut débit, le SYANE et le Conseil Départemental portent conjointement un « Plan Satellite » qui permet de bénéficier d'une aide financière de 300 € pour l'achat d'un kit satellitaire.

→ Des informations sur le déploiement et la carte prévisionnelle du planning des travaux du SYANE sont en ligne sur le site internet du SYANE : www.syane.fr

Le financement du réseau public fibre optique du SYANE (phase 1) :

Ce projet est établi et porté par le SYANE (5,5 M€), en partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (12M€), les intercommunalités (7,2 M€), la Région (12 M€) et l'État (31,2 M€). Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissements et de la Caisse des Dépôts, avec le relais de trois banques locales.

Participations publiques :



Et avec la participation des
intercommunalités de Haute-Savoie

Partenaires financiers :



>>> **En savoir plus : www.syane.fr – info@syane.fr**